



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Communication interministérielle

Tarbes, le 16 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour que la fête se poursuive !

L'opération «Tranquillité vacances» revient. Elle sera mise en oeuvre du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier. Pensez-y avant de rejoindre vos lieux de villégiature!

Cette opération vise à assurer la surveillance des habitations des particuliers qui auront signalé leur absence aux services de gendarmerie ou de police. Des patrouilles seront organisées à proximité immédiate des habitations.

Pour bénéficier de ce service, il **suffit de s'inscrire avant le départ en vacances auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police de son lieu de domicile.**

Avant tout départ en vacances, plusieurs précautions sont à prendre :

- ne pas laisser ses clés à des endroits visibles ou prévisibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres),
- ne pas garder à son domicile d'importantes sommes d'argent,
- mettre en lieu sûr, bijoux, argenterie, objets de valeur et objets d'art,
- répertorier les objets de valeur et noter les numéros de série. Faire de même pour les carnets de chèques ou cartes de crédit.
- si possible, laisser une apparence habituelle à l'habitation, en demandant à une personne de confiance d'ouvrir et de fermer les volets et de relever régulièrement le courrier.

A l'approche de cette fin d'année, Jean-Régis Borius, préfet, appelle, une fois encore, à la plus grande vigilance et a mobilisé l'ensemble des services de sécurité afin que les haut-pyrénéens puissent se consacrer à ces moments de fête en toute quiétude. L'opération « tranquillité vacances » fait ainsi partie de ces différents dispositifs de sécurité mis en place pour assurer gratuitement la sécurité de tous.